

Terres d'Horizon

N°82 - juillet 2019

LE BULLETIN BIMESTRIEL D'INFORMATION DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DES ALPES-MARITIMES



L'édito du Président

Les actions des chambres d'agriculture remises en causes ?

Le Premier Ministre a annoncé en septembre 2018 la signature d'un contrat d'objectifs avec les Chambres d'agriculture.

Le gouvernement, dans le cadre de la préparation du budget 2020, pose la question des moyens alloués par l'Etat aux Chambres d'agriculture pour l'exercice de leurs missions.

Les services du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation répondent en proposant une baisse de 15 à 30% de la taxe additionnelle à la taxe sur le foncier non bâti (TATFNB) diminuant d'autant le financement affecté aux Chambres.

Or depuis 10 ans, l'Etat se dégage petit à petit :

- en gelant le montant de la TATFNB reversé aux Chambres, sans même suivre l'augmentation du coût de la vie,
- en affectant les fonds du CASDAR (une autre taxe payée par les agriculteurs pour le développement de l'agriculture), à des projets principalement environnementaux et pas forcément portés par les Chambres d'Agricultures.

En même temps, les missions des Chambres d'Agriculture augmentent proportionnellement au désengagement de l'Etat, du fait des lois ESSOC et EGAlim !

Et rappelez-vous, en 2015, l'Etat prélevait notre provision pour la construction à hauteur de 2.7 M€. Il ne nous en a pour l'instant restitué que 530 000 €, bloquant notre projet.

Aujourd'hui, la proposition du Ministère se concrétiserait par quelques euros de baisse pour chaque agriculteurs. En revanche, pour notre Chambre d'Agriculture, l'impact se chiffre à environ 300 000 € de recettes annuelles en moins, obligeant les agriculteurs à payer plus de prestations s'ils veulent conserver les mêmes services et un impact sur l'emploi de nos salariés.

Affaiblir la Chambre d'Agriculture, c'est priver le territoire d'une économie compétitive, innovante, durable et citoyenne.

C'est surtout priver les exploitations agricoles de la recherche, du Développement et de l'Innovation, indispensables pour affronter la compétitivité et les enjeux environnementaux et climatiques, c'est aller à l'encontre de l'efficacité, de la proximité, de l'accompagnement des entreprises agricoles et des territoires.

Alors quel avenir pour la Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes ?

Nous refusons toute réduction des moyens d'intervention et d'actions de la Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes auprès des agriculteurs, des forestiers et des territoires ruraux.

A l'impossible, nul n'est tenu : un effort budgétaire supplémentaire ne saurait se faire sans réduction de nos missions !

Michel DESSUS

S o m m a i r e

P. 4 Actualités

- La formation des futurs agriculteurs
- L'actualité du GDS06

P. 5 Partenariat

- NCA I La commune de Cagnes sur mer met à disposition des terres agricoles
- Pays de Grasse I Signature du premier contrat de transition écologique

P. 6 - 7 Agriculture Biologique - Agroécologie

- Tech & Bio, le salon international de l'agriculture biologique et des méthodes alternatives
- La flore pastorale de Provence Alpes -Côte d'Azur

P. 8 - 9 Expérimentation - CREAM

- Focus sur le projet FIORIMED
- Toutes les publications de la recherche agricole sur rd.agriculture-paca.fr

P. 10 -11 Techniques & filières

- Lutter contre la drosophile sur fraisiers remontants avec la pose de filets sous serre

P. 12 - 13 Social

- Le service de maintien «cap emploi 06»
- Vous êtes en GAEC, vous devez respecter des engagements

P. 14 - 15 Promotion - Concours

- Palmarès du concours fromager 06
- Palmarès du concours oléicole départemental des produits en appellation

P. 16 Pratique

- Vos Elus vous représentent
- Des enquêtes dans les fermes cet été



AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE

Terres d'Horizon

Bulletin bimensuel d'information n°82
Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes
MIN fleurs 17 - box 85
06296 Nice cedex 3
Tél : 04 93 18 45 00
Directeur de publication : Michel Dessus
Rédacteur en chef : Xavier Worbe
Comité de rédaction : Jean Philippe Frère,
Xavier Worbe, Sandrine Suissa
E-mail : ca06@alpes-maritimes.chambagri.fr
Site : www.chambre-agriculture06.fr
Dépôt légal : à parution
ISSN : 1962-2899



Encore plus d'actualités
sur le site des Chambres en PACA
www.paca.chambres-agriculture.fr

L' AG d'Astredhor au CREAM



Le Président de la Chambre d'Agriculture 06, Michel Dessus, a accueilli l'Institut Astredhor au CREAM, le 21 juin 2019 à l'occasion de son Assemblée Générale. Les Présidents des 10 stations du réseau et leurs techniciens (33) ont passé deux jours dans notre département.

Dans les serres du CREAM, le Président d' Astredhor, Claude Dehais et le Président de Val'hor¹, Mikael Mercier, ont signé une convention de partenariat, en présence de la représentante du ministère de l'Agriculture, du représentant de France-agrimet et de Michel Dessus.

¹ Interprofession française de l'horticulture, de la fleuristerie et du paysage.



Assemblée générale annuelle de la FDCUMA 06

12 juin 2019 à Breil / Roya

Après la présentation des comptes et diverses délibérations, le Président Eric Erétéo a remercié les partenaires financiers de la FDCUMA¹ (la Chambre d'Agriculture, le Conseil Départemental et le Conseil Régional).

Dans son rapport moral, il rappelle les grands principes de la coopération et souligne l'importance du « collectif » : permettre aux agriculteurs de se regrouper et d'investir

ensemble dans du matériel pour utiliser ces équipements sur leurs exploitations respectives dans une gestion démocratique où chacun a toute sa place.

La parole aux élus

Angèle VERAN, adjointe en charge de l'urbanisme et de l'agriculture sur la commune de Breil/Roya, représentant M. André IPERT, maire de Breil/Roya, excusé, se félicite des bonnes relations de la CUMA avec la mairie de Breil. Elle précise que le vote du PLU laisse une place importante à l'agriculture et favorisera l'installation de jeunes sur la commune.

Valérie TOMASINI, conseillère départementale, remercie la FDCUMA pour son invitation et indique que la commission agricole a voté sur leur proposition une subvention à la FDCUMA dans le cadre du Fonds départemental d'intervention. Ce qui montre bien l'importance que revêt une telle fédération.

¹ Fédération Départementale des Coopératives d'Utilisation du Matériel Agricole. La FDCUMA des Alpes-Maritimes regroupe 10 CUMA.

Héliportage



de gauche à droite :

Jean-Paul Rapuc, adjoint au Maire de Saint Etienne de Tinée, I Colette Fabron, maire de Saint Etienne de Tinée et représentant le Président de NCA I, Eliane Barreille, vice Présidente de la Région Sud et représentant le président de Région I Michel Dessus, Chambre d'Agriculture I Boris Opolka, chef de service territorial de la Tinée du PNM I Adrien Mège, Chambre d'Agriculture

L'héliportage 2019, qui s'est déroulé du 3 au 5 juillet dans nos vallées et avec des conditions climatiques difficiles, a bénéficié à 73 personnes (dont 64 éleveurs et groupements pastoraux) avec 175 rotations à partir de 33 points d'envol.

En acheminant les matériaux essentiels à l'activité pastorale et à l'entretien des cabanes situées en altitude, la Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes participe au maintien de notre économie montagnarde azurée et à la conservation des paysages alpins. Une action menée avec le concours financier du Conseil régional Région Sud PACA.

Les élus de la Chambre d'Agriculture ont interpellé les parlementaires pour défendre leur position sur la nouvelle PAC et sur l'accord du CETA (Comprehensive Economic and Trade Agreement (CETA), traité établi entre le Canada et l'Europe). La sénatrice, Dominique Estrosi Sassone et le député Loïc Dombrevail sont dorénavant intervenus auprès du gouvernement sur ces deux sujets.

La FORMATION des Futurs Agriculteurs au COTI



Sous la présidence de **Jérôme Coche**, élu responsable de l'Installation et de la Transmission à la Chambre d'Agriculture, le **Comité d'Orientation Transmission & Installation** s'est tenu le 17 juin. La formation des futurs agriculteurs était au cœur des débats, suite au désengagement (réglementaire) de Vivea du financement des formations destinées aux créateurs/repreneurs d'entreprise agricole.

Une évolution notable depuis le 1^{er} janvier 2019

- ❑ les formations « émergence des projets d'installation » ne sont plus financées,
- ❑ les formations techniques et « entrepreneuriales » (gestion de l'entreprise) ne sont financées par Vivea **que si le porteur de projet ne dispose d'aucun autre financement** et si ces formations sont prescrites par le Centre d'Elaboration des Plans de Professionnalisation Personnalisés (CEPPP).
- ❑ A partir de 2020, seules les formations entrepreneuriales **certifiantes** (donc éligibles à un financement via le Compte Personnel de Formation (CPF)) pourront être financées par Vivea.

Comprendre la problématique

Depuis le 1^{er} janvier, les possibilités de financement sont donc variables d'un porteur de projet à l'autre et reposent majoritairement sur la mobilisation du Compte Personnel de Formation (CPF).

Des conséquences et des inquiétudes sur,

- ❑ Le **niveau de formation** des porteurs de projet sera limité par leurs possibilités de financement (CPF, fonds propres, co-financeurs potentiels...), les disparités seront fortes.
- ❑ Le **rôle des CEPPP** sera dénaturé : les formations prescrites dans les PPP ne seront plus celles dont le porteur de projet a besoin mais celles qu'il est en mesure de financer !
- ❑ La recherche de financements pour leurs formations découragera, sans doute, un certain nombre de porteurs de projet qui ne se formeront pas et qui, faute de pouvoir réaliser leur PPP, **se détourneront de la DJA augmentant le risque d'échec de leur projet.**

Des leviers d'action

- ❑ Mobiliser des financeurs qui prendraient en charge tout ou partie des frais de formation des porteurs de projet (Régions, Pôle Emploi, OPCO, filières...).
- ❑ Ajuster les modalités de délivrance des attestations permettant de bénéficier d'un financement par Vivea.
- ❑ Identifier des solutions financières avec le ministère de l'Agriculture.

Les membres du COTI restent très attentifs à l'évolution de la situation et ont demandé un point lors du COTI de l'automne.



Qu'est ce qu'un GDS ?

Créés dans les années 50, les Groupements de Défense Sanitaire (GDS) sont des associations gérées par et pour les éleveurs. Ils ont constitué des relais fondamentaux pour mieux lutter contre les principales maladies animales transmissibles à l'Homme, comme la tuberculose et la brucellose, ou les fléaux de l'élevage, comme la fièvre aphteuse.

Cette organisation collective s'est avérée efficace pour sensibiliser les éleveurs et obtenir leur adhésion à des programmes sanitaires contraignants. Cela a conduit l'État, dès 1951, et en accord avec les organisations agricoles, à aider à la promouvoir.

Les GDS ont été par la suite associés à toutes les actions contre les «maladies réputées légalement contagieuses» des ruminants (bovins, ovins, caprins). Ils ont développé leurs propres plans de lutte, notamment contre le varron (un parasite des bovins) et diverses autres maladies ayant un impact économique pour l'élevage.

A quoi sert un GDS ?

- Améliorer la santé publique par l'amélioration de la santé animale.
- Accroître le revenu des éleveurs en réduisant les coûts des maladies et de leurs traitements.
- Garantir la qualité sanitaire des animaux et de leurs produits.

Quelles sont les missions ?

Les GDS rassemblent dans chaque département les éleveurs, pour :

- Accompagner les Services Vétérinaires dans la réalisation des prophylaxies officielles,
- Conduire des programmes collectifs d'assainissement sanitaire,
- Proposer aux éleveurs des services personnalisés dans les domaines de la santé animale, de l'hygiène et de la qualité sanitaire.

Comment sont organisés les GDS ?

Les GDS, associations départementales, sont dirigés par des conseils d'administration composés en majorité d'éleveurs. Ils disposent de personnel administratif, de techniciens et de vétérinaires et s'appuient sur un maillage serré d'éleveurs délégués locaux. Ils sont agréés par le ministère de l'Agriculture. Ils bénéficient également du soutien de collectivités territoriales, en particulier des Conseils généraux et régionaux.

Les GDS agissent en collaboration avec d'autres organisations.

Quelles sont les actions du GDS 06 ?

- Kit copro
- Suivi de la prophylaxie de l'Épididymite contagieuse du bélier
- Passe BVD
- Suivi annuel des prophylaxies
- Gestion des ASDA
- Certification IBR
- Informations et formations aux éleveurs
- Visite du vétérinaire conseil GDS 13
- En partenariat avec la FRGDS : PASSE Avortement, Lait, Paratub (petits ruminants), Néosporose

Nos Partenaires

- Services Vétérinaires de l'État.
- Organisations des vétérinaires libéraux.
- Laboratoires départementaux d'analyse.
- Ensemble des organisations agricoles techniques de l'élevage.



Métropole Nice Côte d'Azur

La commune de Cagnes-sur-Mer met à disposition des terrains agricoles dans le Val de Cagne

Suite à la mise en place d'une convention avec la SAFER depuis de nombreuses années, la commune de Cagnes-sur-Mer a acheté plusieurs parcelles agricoles sur le Val de Cagnes car elle souhaite conserver le caractère agricole du Val de Cagne, une activité historique sur ce secteur,

Elle a sollicité la Chambre d'Agriculture, dans le cadre de son partenariat avec la Métropole Nice Côte d'Azur pour réaliser une étude afin de connaître avec précision la qualité agronomique de ses terrains, le coût nécessaire à une remise en état de certaines parcelles et la viabilité de la mise en culture de ces parcelles. En effet, il s'agit de petites parcelles, dispersées sur le territoire.

La commune souhaite aujourd'hui l'émergence de projets agricoles sur ce secteur afin de redynamiser l'activité et confirmer ainsi sa vocation agricole. Ainsi, elle envisage de mettre à disposition, par convention, 8 terrains de 3 lots.

Les conclusions de l'étude de la Chambre d'Agriculture montrent des terrains avec des caractéristiques hétérogènes. La plupart présentent un bon potentiel pour des cultures maraîchères, le territoire du Val de Cagne étant propice à ce type de production. Leur taille restreinte pourrait correspondre à des besoins d'agrandissement d'exploitations déjà existantes.

Au delà d'un projet d'agrandissement d'une exploitation existante, la mairie reste ouverte à tout type de projet agricole (autres productions et projet d'installation). Ainsi, des projets agricoles atypiques pourraient être proposés afin de valoriser au mieux ces parcelles hétéroclites.



CANDIDATER,

Retirer votre dossier de candidature au Service Foncier de la Mairie,

25, rue Général-Béranger, 06800 Cagnes-sur-Mer.

Date limite de réception : 16 septembre 2019 à 16h

Signature du premier Contrat de Transition Écologique centré sur la biodiversité : le CTE du Pays de Grasse



Les agriculteurs s'engagent !

Entourant Monsieur le Préfet, Bernard Gonzalez
Représentés la Chambre d'Agriculture : Michel Dessus , Déborah Courron, Celia Krzmic, Jean-Philippe Frère,
en présence de : Eric Mèle (PNR des préalpes d'Azur), Patrice Lomgour (les Monts d'Azur), Jacques Varrone (Pays de Grasse) et Anne Frackowiak-Jacobs, sous-préfète de Grasse

Le contrat réunit l'État, la communauté d'agglomération du Pays de Grasse, le Parc Naturel Régional (PNR) des Préalpes d'Azur, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), la Caisse des Dépôts-Banque des Territoires et le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA), pour un programme de **20 actions**, et un montant dans ce premier volet du CTE de plus d'un million d'euros.

Les actions emblématiques :

- **Création d'une université du sauvage** : création d'un pôle de formation sur la biodiversité s'adressant aux universitaires, aux étudiants, aux professionnels du tourisme, aux entreprises et aux enfants à l'appui d'un master interdisciplinaire «biodiversité», axé notamment sur les relations Homme-Nature.

- **Formalisation et expérimentation du statut de « Producteur de nature »**, pour reconnaître que les agriculteurs, les forestiers et plus généralement tous les propriétaires d'espaces non artificialisés gèrent un patrimoine vivant inestimable, source de multiples services écologiques.

- **Réimplantation sur le territoire de cultures ancestrales des plantes à parfum** en créant un espace de production, de recherche et développement, de transmission de savoir-faire et d'échanges, d'accompagnement des porteurs de projets dans une logique de création d'emplois locaux et de réinsertion (Projet aromatic FabLab)

- **Pastoralisme** : maintien et développement des activités pastorales et la création d'une dynamique constructive et coopérative autour du pastoralisme dans le Pays de Grasse, territoire fortement soumis à la prédation du loup.

Agriculture Biologique



Tech&Bio, le salon international de l'agriculture biologique & des méthodes alternatives

Devenu un rendez-vous incontournable des agriculteurs bio et conventionnels, le salon Tech&Bio revient les **18 et 19 septembre toujours à Bourg les Valence (26)**.

Pour ce cru 2019, le salon accueille 350 exposants concernant l'ensemble des productions agricoles : élevage, légumes, plantes aromatiques et médicinales, arboriculture... 120 conférences et ateliers seront également proposés pour transmettre les innovations techniques ou parfaire les connaissances.

N'hésitez pas à prendre contact avec votre Chambre d'Agriculture pour bénéficier d'entrées gratuites et pour vous signaler si vous êtes intéressés par un déplacement collectif.

Contact : Sabine Risso - 06 28 79 67 35



Bulletin de Santé du Végétal

Informez-vous de la situation sanitaire de vos cultures !

Mis en place dans le cadre du plan Ecophyto, les **bulletins de santé du végétal (BSV)** de la région sont gratuitement envoyés par courriel aux producteurs s'y abonnant sur le site internet www.bsv-paca.fr. Ils sont édités par filières (oléiculture, maraîchage, productions horticoles, viticulture...) et rendent compte de la pression des maladies et ravageurs du moment sur un échantillon de parcelles régionales.

Les BSV sont des outils d'aide à la décision qui ne tiennent pas compte des spécificités de votre exploitation. Par conséquent, les informations renseignées dans ces bulletins doivent être complétées par vos propres observations avant toute prise de décision. Des solutions alternatives aux produits phytosanitaires ainsi que les mesures de préventions y sont intégrées.

Grâce à leur réactivité, ils communiquent sur la menace d'organismes de quarantaine où la méfiance de tous est particulièrement requise. C'est le cas d'un virus attendu sur tomate le Tomato brown rugose virus (TBRFV) dont la présence en Italie, Allemagne, Pays-Bas et Belgique a détectée. Ce virus est transmis par les semences, les outils, l'homme.

En oléiculture, les observations de maladies et ravageurs sont complétées par la mise en place d'un réseau de piégeage de la mouche de l'olive sur différents secteurs du département. Ces informations retransmises au fil de la saison vous permettent de compléter vos propres observations sur vos parcelles pour vous aider dans vos décisions et déployer votre stratégie de protection.

Abonnez-vous!

Participent aux BSV :

Maraîchage : Sabine Risso - 06 28 79 67 35

Oléiculture : Maud Damiens - 06 28 79 67 42

Horticulture : Solène Henry - 06 28 79 67 48



www.bsv-paca.fr

Flore pastorale de Provence-Alpes-Côte d'Azur
Un document réalisé par le CERPAM

Cet ouvrage rassemble 113 plantes importantes à connaître pour le berger, l'éleveur pastoral, le conseiller en pastoralisme ou toute personne qui s'intéresse à l'univers pastoral.

Bien sûr, toute sélection est arbitraire et forcément limitée, parmi les 2000 ou 3 000 espèces qui font la très grande diversité floristique des parcours et alpages de la région.

Les auteurs ont essayé de couvrir les principales plantes qui nourrissent les animaux, celles qui sont indicatrices de leur action ainsi que celles qui permettent de caractériser les milieux pastoraux.

Les espèces sont classées en quatre grandes catégories constituant des chapitres identifiés par des couleurs différentes sur la tranche de l'ouvrage :

- herbes (graminées ou cypéracées)
- plantes herbacées fleuries
- sous arbrisseaux
- arbres et arbustes

Pour chaque chapitre, les espèces sont classées par étage de végétation dans l'ordre descendant, depuis le haut des alpages jusqu'au littoral, et par ordre alphabétique du nom français usuel en cas d'égalité.

Organisation des fiches :

le nom français usuel, le nom scientifique et la famille botanique à laquelle est rattachée l'espèce, ainsi que la diversité des noms donnés à la plante en français ou en provençal, quand ils sont connus.

identification, avec les caractéristiques principales de la plante en général, des tiges et feuilles, enfin des fleurs et fruits, ainsi que les petites astuces qui parfois facilitent la reconnaissance de la plante. Pour certaines fiches, des espèces proches sont indiquées, ou encore des espèces qui risquent de prêter à confusion.

écologie, avec les conditions de milieu qui permettent à l'espèce d'être présente et de s'épanouir, et qui résultent du substrat ainsi que de l'alimentation en eau, en chaleur et en lumière.

intérêt pastoral, avec ce que la plante apporte aux animaux au pâturage, la façon dont ils la considèrent, ou encore ce que l'espèce nous raconte de l'action passée des troupeaux.

Partager dans un même ouvrage la beauté de notre flore et la sagesse instinctive du brouteur, tenter de saisir la mémoire longue des lieux conservée dans la distribution des plantes qui les occupent, c'est le défi que s'est fixé l'écologue pastoraliste Laurent Garde, entouré de son équipe d'ingénieurs pastoralistes du CERPAM.

Plus de 300 pages richement illustrées pour cheminer avec les troupeaux pastoraux de la mer aux hauts sommets alpins, pour lire la botanique et l'écologie du point de vue animal.

 Pour commander l'ouvrage : <https://cerpam.com/guides-plaquettes-etudes/flore-pastorale-en-provence-alpes-cote-dazur/>

Expérimentation



**Multi-performance des cultures horticoles protégées.
FioriMed1 : Des Connaissances, des Projets Collaboratifs, une Start-Up et ... des Avancées Significatives en matière de Réduction des Pesticides**

Dans notre numéro précédent (n°80 - mars 2019), nous vous présentions l'ensemble des programmes d'expérimentation en cours dans notre station expérimentale Astredhor méditerranée CREAM.

Dans ce numéro, nous vous proposons un focus sur le projet de l'UMT **FIORIMED (2015-2019)**, initié par la Chambre d'Agriculture.

Un projet multi-acteurs

L'acceptabilité environnementale des cultures horticoles est toujours questionnée sur deux points principaux : l'énergie (pour les cultures sous serres) et les pesticides. Concernant les pesticides, cette question constitue un enjeu crucial car il n'est pas rare que ces productions s'accompagnent d'indices de fréquence de traitements (IFT) très importants (supérieurs à 100). C'est pourquoi, l'institut technique horticole ASTREDHOR et le pôle INRA Santé des Plantes de Sophia Antipolis ont constitué en 2015 l'Unité Mixte Technologique (UMT) FioriMed spécifiquement centrée sur la thématique de la multi-performance des systèmes horticoles.

Les deux partenaires socle de l'UMT FioriMed ont pris soin de constituer un partenariat original local en s'appuyant notamment sur la Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes pour aborder la question du conseil en protection des cultures, sur l'EPLEFPA d'Antibes pour traiter les aspects de transfert via la formation initiale et professionnelle, et sur Inria pour développer des techniques numériques optimisant l'introduction des auxiliaires.

FioriMed1 : 29 projets

Les partenaires de l'UMT FioriMed ont, dès sa conception, choisi de fonctionner en mode projets pour financer le programme de recherche, tout en gardant une ligne directrice commune. Au bout de presque 5 années de fonctionnement, on peut observer une grande diversité dans les panels d'acteurs (recherche académique, Innovation/expérimentation, Conseil en entreprises, producteurs, startup) et les périmètres géographiques (France métropolitaine, la Réunion, Italie, Espagne et Allemagne).

29 projets de l'UMT FioriMed ont été réalisés ou sont en cours de réalisation :

• 4 projets européens

1 Eranet CIPM : **SmartIPM** | 1 Interreg Marittimo : **IS@M*** | 2 Interreg Alcotra : **ANTEA*** (voir notre numéro précédent) et **FINNOVER**

• 9 projets nationaux

3 projets CasDAR | **OAD Serre** | **COCHORTI*** | **Agroforesterie**)
6 projets **ECOPHYTO*** dans deux types d'appels à projets (EXPE et AAP national)

• 14 projets régionaux

10 programmes régionaux d'expérimentation pour les stations ASTREDHOR Méditerranée SCRADH et CREAM.
3 projets Idex Jedi & BOOST

• 2 projets public/privé

Startup MYCOPHYTO et **VMF MANE**

Elu référent à la Chambre d'Agriculture : Jérôme Coche
Votre interlocuteur à la CA : Bruno Paris

* Participation de la Chambre d'Agriculture au projet

IS@M, pour une agriculture connectée

Un outil d'aide à la décision S@M pour gérer les agro-écosystèmes complexes

S@M, se sont :

- 1 plateforme web (base de données)
- 2 applications mobiles en test sur les sites expérimentaux/conseils pour évaluation et correction des éventuels bugs résiduels.

Prototypé dans le cadre des différents projets de l'UMT, S@M permet aux expérimentateurs, aux conseillers et aux producteurs de suivre en temps réel l'état sanitaire des parcelles de l'exploitation.

Comprendre

Page d'accueil de S@M en version « application mobile » accessible une fois l'identifiant et le mot de passe renseigné pour utiliser les différentes fonctionnalités



Exemple de page de saisie : au point d'observation numéro 1 avec les variables d'échantillonnage « Pucerons – Thrips fleur-Phytoseiides » et le protocole d'observation avec les classes d'abondances définies par les utilisateurs.

FioriMed : des résultats concrets et mesurables en matière de réduction des pesticides

Une diminution avérée des pesticides sur des essais en stations expérimentales et en sites producteurs en condition quasi-réelle ou réelle de production

- 84% en culture de plantes en pot de gerbera
- 80% en culture de rosier en zone tropicale
- 66 à -75% en culture de fleurs coupées en zone méditerranéenne,
- 5 à -37% en culture de plantes en pot de géranium,
- 74% en culture de plantes en pot de cyclamen en région sud-ouest

colloque National Ecophyto DEPHY EXPE du 28 mai 2019



FioriMed sur le net,
 Site de l'UMT <https://www.umt-fiorimed.fr/Communication-Diffusion/Videos>
 Chaîne Youtube ASTREDHOR <https://www.youtube.com/channel/UCjd0NsLTotiuIP-T9giF6Jg/videos>



Partager

<https://rd.agriculture-paca.fr>



Un nouveau site qui regroupe les publications des organismes de l'expérimentation agricole de la région PACA.

Sous l'impulsion du Conseil Régional, la Chambre Régionale d'Agriculture a conçu et créé un site internet.

16 organismes de recherche et d'expérimentation agricole y publient leurs résultats d'essai.

Les publications sont accessibles par :
 - thématique
 - par filière
 - par organisme

Mis en ligne le 15 juin 2019, 139 publications sont déjà téléchargeables.

Vous y retrouverez les résultats d'essais du **CREAM**, sur la filière horticulture et sur de nombreuses thématiques.

Nos partenaires de l'expérimentation



Lutter contre la **drosophile** sur fraisiers avec la pose de **filets de protection** sous serre

En vue de protéger une culture de fraisiers contre la *Drosophila suzukii*, 1000 m² de filets ont été installés sous une serre.

Reportage sur l'exploitation "Orso producteur" à Mandelieu.

En 2018, en seulement 5 jours, toute la production de fraises a été détruite suite à une attaque de drosophiles. La serre semble subir des remontées de la nappe phréatique créant ainsi des conditions humides favorables à la prolifération de la drosophile. Une catastrophe pour ce produit qui fait «vivre» la boutique (5 à 6 tonnes par an) dès le mois de mars!

Stéphane Decroos, associé de l'exploitation, a alors imaginé protéger ses fraisiers avec «des moustiquaires» et a créé 4 «tunnels» à l'intérieur de la serre. Les filets anti-drosophiles possèdent des mailles de moins de 1 mm de diamètre, soit plus petit que la drosophile qui mesure de 2.5 à 3.5 mm. Ils sont posés sur la structure de la serre. Pour protéger la production des fraisiers remontants et éviter toute contamination future, tous les fruits verts ont été éliminés avant la pose des filets. Pour renforcer la protection, Stéphane, toujours imaginatif et astucieux, a monté un système de sas à chaque entrée du tunnel.

Le système a un coût (plusieurs milliers d'euros) mais le filet reste fixe d'une année sur l'autre et l'investissement est amorti dès la première l'année.

En 2019 (du 13 mars au 4 juillet 2019), la Chambre d'agriculture a posé des enregistreurs de températures et d'hygrométrie sous le filet et en dehors du filet afin de mesurer l'impact climatique de cette méthode de protection. Il s'agissait de vérifier si le filet ne créait pas de «micro climat» qui impacterait la production.

Les données enregistrées ne mettent pas en évidence de différences significatives dans et hors du filet, dans ces conditions de cultures.

Les cultures se sont très bien comportées et ne semblent pas avoir souffert. Par ailleurs, la protection contre la drosophile a été un succès.

Relevés	Sous filet	Hors du filet
Hygrométrie max.	96.71	96.26
Hygrométrie mini.	27.32	24.96
Hygrométrie moyenne	68.60	66.96
Ecart type	15.74	16.81

Relevés	Sous filet	Hors du filet
Température max.	40.32 °C	41.01 °C
Température mini.	4.33 °C	4.16 °C
Température moyenne	19.97 °C	18.83 °C
Ecart type	7.71 °C	7.89 °C

Attention, les différences d'enregistrement peuvent être dues à la présence de la culture sous le filet ou aux enregistreurs eux mêmes.

Ce filet a été testé et validé par le CTIFL (Centre Technique Interprofessionnel des Fruits et Légumes) dans la lutte contre la drosophile suzukii.

Suivi réalisé par Sabine Risso, conseillère maraîchage à la Chambre d'Agriculture 06



Charles Orso et Stéphane Decroos



Comment se déroule la saison 2019 ?

Côté fraises, le filet nous a donné une entière satisfaction puisque nous n'avons pas eu de drosophile.

Côté verger, 2019 est une belle récolte, avec des arbres bien chargés en fruits, résultat de la pluie au printemps et d'un mois de juin sec.

Nous n'avons aucune inquiétude sur le risque de sécheresse mais, attention, cette situation hydrique est très localisée. Des confrères situés à quelques kilomètres de l'exploitation n'ont

pas du tout les mêmes conditions météorologiques. Jusqu'à présent nous avons donc eu de la chance mais gâre aux orages d'août !

Vos ventes sont essentiellement réalisées dans votre boutique, comment gérez-vous vos productions ?

Toute notre production est orientée pour la vente directe. Nous avons adapté notre exploitation pour proposer des produits « locomotives » toute l'année puisque la saison de la pêche ne dure que 3 mois !

La fraise est un attrait pour le magasin dès le mois de mars, jusqu'à la récolte des pêches. Arrivent ensuite en novembre, les agrumes avec nos mandarines précoces puis les légumes d'hiver.

Pour revenir à la pêche, notre production phare, nous recherchons la perfection gustative. C'est la raison pour laquelle nous sommes des « collectionneurs » de variétés et nous en cultivons pas moins de 40 différentes. Nous avons conservé les variétés de nos parents qui sont très, très bonnes. Nous cultivons le goût avant tout !

Le « marketing » de la pêche est un défi journalier : il faut cueillir au bon moment un fruit mûr et à point, vendre rapidement et ne pas avoir d'aléas climatiques ! Un peu stressant, certes, mais je suis toujours sur l'exploitation, aux côtés de mes enfants !

Charles Orso

L'EXPLOITATION

4^{ème} génération de producteurs pour cette exploitation achetée en 1952 par les grands-parents de Charles

Surface

17 hectares
(Cannes - Mandelieu)

Production principale

la pêche (50 tonnes/an)

Productions de diversification

- Agrumes
4 000 m² sous serre
- Fraisiers
1 000 m² sous serre
- Maraichage d'hiver
- Huile d'olive

Main d'oeuvre :

- 5 associés
- 6 à 7 salariés
- 2 saisonniers

Commercialisation

- 1 point de vente sur l'exploitation
- Marché de nos collines au Rouret
- fournisseur de 06 à table

Propos recueillis par Sandrine Suissa



En cas de difficultés de santé dans votre activité,

pensez au Service de Maintien du CAP EMPLOI 06

Au cours de votre vie professionnelle, vous pouvez rencontrer des difficultés de santé, physiques ou autres, qui limitent la poursuite de votre activité au travail voire menacent l'exploitation : limitations du port de charges, du travail prolongé à genou ou le bras en élévation, du travail en hauteur, la surdité, les suites d'un AVC, ...

Cela se traduit, au quotidien, par des difficultés pour planter, tailler un arbre, conduire le tracteur, transporter les cagettes, bidons de lait ou sacs de déchets, accompagner les troupeaux en terrain varié...

Le Service de Maintien, organisme spécialisé dans l'adaptation des situations de travail, peut alors vous aider.

Dans quels cas puis-je bénéficier de l'intervention du Service de Maintien ?

Tous les agriculteurs, quel que soit leur statut peuvent solliciter cette aide : chef d'exploitation, salarié, conjoint collaborateur.

- Si votre médecin vous recommande de limiter ou d'abandonner certaines tâches sous risque d'aggravation de votre état de santé
- Si vous souhaitez anticiper votre reprise de travail pour récupérer la plus grande autonomie
- Si vous souhaitez être accompagné en toute confidentialité dans les démarches de reconnaissance de votre état de santé (qui ouvrent droit aux aides).

A quoi va servir cette intervention ?

Son but est de vous permettre de poursuivre votre activité en compensant les restrictions médicales et notamment :

Vous aider à acheter du matériel

A titre d'exemples,

- o plafond de 50 % du coût de la brouette motorisée,
- o plafond de 50 % pour le siège pneumatique pour le tracteur,
- o plafond de 80 % du sécateur électrique, ...

Le service social de la MSA peut contribuer également à cet achat.

Vous aider à embaucher (quelques semaines à quelques mois) une personne pour continuer à réaliser les tâches devenues difficiles

forfait d'environ 5 500 à 10 980 € /an.

D'autres aides existent : la formation vers de nouvelles compétences plus adaptées à votre état de santé, l'acquisition de certains matériels personnels comme les prothèses auditives, etc...

Pour déclencher cette intervention, contactez un référent,

Votre conseiller économique à la Chambre d'Agriculture Philippe PERROT - 04 97 25 76 48

Le Service social de la MSA : accueil de Nice : 04 94 60 38 38

Le Service Maintien du CAP EMPLOI 06 - 04 93 19 38 60



Vous êtes en GAEC, vous devez respecter des engagements

Le GAEC (**G**roupements **A**gricoles d'**E**xploitations en **C**ommun) est le type de société agricole le plus répandu dans notre département. On en dénombre une soixantaine, soit 50% des sociétés en agriculture du département).

Ce succès s'explique principalement par ses nombreux avantages (transparence sociale et fiscale pour le régime d'imposition ou les primes PAC, possibilité d'avoir des GAEC qu'entre époux depuis 2010...) Cependant ces avantages n'empêchent pas le devoir des GAEC de respecter certaines obligations.

Les points à retenir

L'organisation du travail

- Etre **chef d'exploitation à titre principal**
- Exercer **vosre activité à temps complet** et à **titre exclusif** dans le GAEC.
- Ne pas pratiquer d'activités de services, uniquement des activités agricoles !

Remarques

- 1/ Il ne peut donc pas y avoir d'apporteurs de capitaux extérieurs.
- 2/ Sauf dérogations accordées à titre exceptionnel, un travail extérieur peut être accordé par le préfet après sa saisine (travaux de déneigement communaux, chambres d'hôtes...).

Obligations liées aux distances

- Si le GAEC est un regroupement d'exploitations, la jurisprudence tend à définir une **distance maximale entre les 2 exploitations**.

Obligations administratives

- Lors de la création : demander un agrément auprès du Préfet, réaliser les démarches d'immatriculation, d'inscription modificative auprès du greffe, publication des statuts dans un journal d'annonces légales.

- Pour toutes les modification :

Prévenir le Préfet dans le délai d'un mois suivant le changement (mouvement des associés, modifications dans la répartition du capital social)

Remarque

l'entrée d'un nouvel associé (en plus) doit être agréée par le Préfet au préalable.

Comptabilité et finances

- Tenir une **comptabilité**, quel que soit son régime fiscal, respectant les normes du plan comptable agricole, et permettant de voir l'évolution des comptes de chacun des associés, quel que soit son régime matrimonial.
- Justifier d'une **répartition équilibrée du capital social** entre les associés pour éviter tout lien de subordination : « aucun lien de subordination ne doit exister entre les membres du GAEC »

Où se procurer les documents administratif ?

Pour éviter l'ajournement des demandes, envoyez un **dossier complet**.

Tous les éléments se trouvent à l'adresse suivante : <http://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-foret-et-espaces-naturels/GAEC>



Respectez ces obligations !

En effet, depuis 2017, l'administration a renforcé les contrôles des GAEC. Ils sont inspectés, de manière aléatoire, au minimum une fois tous les 4 ans.

En cas de perte de votre agrément, la règle de la transparence du GAEC cesse. Une conséquence financière non négligeable sur les aides PAC des 1er et 2nd piliers. Le GAEC n'aurait plus droit alors qu'à un seul plafond...

Votre conseiller,

Philippe PERROT,
conseiller économique à la Chambre d'Agriculture
04 97 25 76 48

Promotion - Concours

Concours Fromager 06

Palmarès 2019

Gourdon, Jeudi 30 Mai



Médailles d'Or

Fromage de chèvre

- Ferme des Courmettes - ½ sec, Sec
- La Chèvrerie du Bois d'Amon - Pâte pressée > 6 mois, Crémeux
- Eric et Clotilde SIRI - ½ sec, Crémeux
- La Ferme d'Anaïs - Crémeux
- Sophie GUIGOU - Sec
- Catherine BONIFASSI - Crémeux
- Robin DELANNOY - Frais

Fromage de brebis

- Dominique GIROD - Pâte molle type 'Reblochon'
- Ferme des Courmettes - Sec
- Carole et Marc PERRIMOND - ½ sec

Fromage de vache

- GAEC de Chastillon, Vacherie d'Isola - Pâte pressée > 6 mois

Yaourt, Spécialité fromagère, Dessert lacté

- Robin DELANNOY - Beurre Vache, Brousse lactosérum, Chèvre Frais aromatisé
- Dominique GIROD - Fromage Brebis à l'huile, Yaourt Brebis à la rose
- Didier GASTAUD - Yaourt Vache
- EARL Lou Bregeoun - Yaourt Brebis
- Ferme des Courmettes - Yaourt Brebis
- Fabrice et Dabilla PETRONI - Yaourt Chèvre
- GAEC Eleveurs des Baous - Brousse lactosérum



Médailles de Bronze

Fromage de chèvre

- GAEC du Prat - ½ sec, Sec, Crémeux
- Fabrice et Dabilla PETRONI - Frais, Sec
- Catherine BONIFASSI - ½ sec, Sec
- EARL Lou Bregeoun - Pâte molle type 'Reblochon'
- Robin DELANNOY - Pâte pressée < 6 mois
- Sophie GUIGOU - Frais
- La Chèvrerie du Bois d'Amon - Sec
- GAEC Eleveurs des Baous - ½ Sec

Fromage de brebis

- GAEC Bergerie de la Porte Rouge - Frais, ½ sec
- GAEC Eleveurs des Baous - Frais, ½ sec
- La Ferme des Courmettes - Crémeux
- EARL Lou Bregeoun - ½ sec

Fromage de vache

- GAEC de la Ferme Pelissero - Pâte pressée < 6 mois, Frais, ½ sec
- GAEC de St Jean, Ferme de l'Escaillon - Frais, Pâte pressée < 6 mois
- Séverine LANTERI - Pâte molle 'Reblochon'
- Jean-François CORNILLON - Pâte pressée < 6 mois



Médailles d'Argent

Fromage de chèvre

- Eric et Clotilde SIRI - Frais, Pâte pressée < 6 mois
- GAEC Eleveurs des Baous - Pâte pressée < 6 mois, Crémeux
- La Chèvrerie du Bois d'Amon - Pâte pressée < 6 mois, Pâte molle 'Camembert'
- Catherine BONIFASSI - Frais
- EARL Lou Bregeoun - Frais
- Ferme des Courmettes - Frais
- Robin DELANNOY - ½ sec
- Sophie GUIGOU - ½ sec
- Fabrice et Dabilla PETRONI - Pâte pressée < 6 mois

Fromage de brebis

- Carole et Marc PERRIMOND - Pâte pressée < 6 mois, Frais, Sec
- Dominique GIROD - Frais, Crémeux
- Ferme des Courmettes - Frais, ½ sec
- EARL Lou Bregeoun - Frais, Pâte pressée < 6 mois
- Bergerie de la Belloire - Pâte pressée < 6 mois
- GAEC Bergerie de la Porte Rouge - Pâte pressée < 6 mois

Fromage de vache

- GAEC de St Jean, Ferme de l'Escaillon - ½ sec, Pâte molle 'Reblochon'
- GAEC Eleveurs des Baous - ½ Sec, Pâte pressée < 6 mois
- GAEC de la Ferme Pelissero - Pâte pressée > 6 mois
- Basile GOBERT - Frais
- Jean-François CORNILLON - Pâte pressée > 6 mois

Yaourt, Spécialité fromagère, Dessert lacté

- La Chèvrerie du Bois d'Amon - Glace Chèvre, Fromage à tartiner Chèvre, Frais aromatisé Chèvre
- GAEC de St Jean, Ferme de l'Escaillon - Yaourt Vache
- GAEC de la Ferme Pelissero - Yaourt Vache
- GAEC Bergerie de la Porte Rouge - Yaourt Brebis
- Dominique GIROD - Yaourt Brebis
- Ferme des Courmettes - Frais aromatisé Chèvre
- La Ferme d'Anaïs - Frais aromatisé Chèvre
- GAEC du Prat - Frais aromatisé Chèvre
- Fabrice et Dabilla PETRONI - Frais aromatisé Chèvre
- Catherine BONIFASSI - Spécialité Chèvre cendrée
- Robin DELANNOY - Fromage blanc Chèvre

Yaourt, Spécialité fromagère, Dessert lacté

- La Chèvrerie du Bois d'Amon - Spécialité Chèvre, Faisselle
- GAEC Eleveurs des Baous - Yaourt Vache
- Bergerie de la Belloire - Yaourt Brebis
- GAEC du Prat - Brousse au lait entier Chèvre
- Catherine BONIFASSI - Frais aromatisé Chèvre
- EARL Lou Bregeoun - Spécialité Chèvre
- GAEC de la Ferme Pelissero - Fromage blanc Vache
- Basile GOBERT - Spécialité Vache



Concours fromager



Chaque fromage est évalué sur 20 suivant sa présentation, sa texture, sa croûte et le goût (noté sur 10).

Les médailles sont attribuées selon la note finale :

médaille de bronze : 12 à 14

médaille d'argent de 14 à 16

médaille d'or : supérieure à 16

Concours oléicole



Des producteurs, des mouliniers, des restaurateurs, des sommelières, des spécialistes de l'INAO et de l'AFIDOL agréés et formés à la dégustation des produits oléicoles.

Pour les trois produits, plusieurs tables de jurés dégustent et classent les échantillons anonymes pour attribuer trois médailles (or, argent et bronze). Les conditions sont identiques à celles du Concours Général Agricole, mais le nombre de lots est plus important et le concours est gratuit.

Aucun producteur ne goûte ses propres produits ; anonymat et confidentialité sont garantis.

Concours oléicole départemental en appellation d'origine «huile et Olive de Nice»

Huile d'Olive de Nice

Olive de Nice

Pâte d'olive de Nice



Secret D'olives
Daniel ISOARDI
ROQUEFORT LES
PINS

Domaine LESSATINI
Exploitation Oléicole de la
Tour
LA TRINITE

Moulin GUIIDO & Fils
Huiles & Olives
PEILLON



Jean Luc SPINELLI
06670 CASTAGNIERS
Tél : 06.03.11.05.14

André GIAUFFRET
L'Oliveraie de la Sirole
COLOMARS

Domaine LESSATINI
Exploitation Oléicole de la
Tour
LA TRINITE



Rémy ROUCH
ST BLAISE

L'oli d'Aqui
Jean Philippe Frère
LE ROURET

Moulin de Castagniers -
Roseline Spinelli
CASTAGNIERS

Rénommée internationale pour les produits oléicoles de l'EARL Champsoleil !

17 médailles remportées cette année, et pas des moindres !

- 6 médailles à l'international (New York, Londres, Athènes, dont le prix spécial de la meilleure huile française à Athènes pour l'Efemèra et

- 11 médailles en France sélections 1001 dégustations, Concours Général Agricole de Paris, Concours National Oléicole, Concours national des AOP.

Félicitations à Henry et Ginou pour le rayonnement international de leur production, participant ainsi à la renommée de l'oléiculture française.

**Dans le pré, la star,
c'est Léa !**

**Née et élevée à la ferme
de l'Escaillon à Thorenc,
a remporté le 1^{er} prix de la
meilleure première lactation du
concours de la race abondance
(1/4 sud est) lors du salon de
l'élevage à Embrun.**

Vos élus vous représentent

Juin

- 3 Signature du Contrat de Transition Ecologique | M. Dessus, D. Courron, C. Krzmic, J.P. Frère
- 4 Réunions du Bureau CA 06
- 6 CDPENAF | J.P. Frère
- 7 CDOA | J.P. Frère, J. Coche
Conseil d'Administration du lycée horticole Antibes | C. Bagnato
- 8 Fête du port de Nice | M. Dessus, C. Bagnato
- 12 Réunion du Bureau CA 06
- 13 CDCFS | J.P. Frère
- 17 Comité d'Orientation Installation/Transmission de la CA 06 | J. Coche
Réunion Bureau de la CRA PACA | M. Dessus, J. Coche, S. Pélissero
- 18 Concours départemental oléicole | J.P. Frère
- 19 Réunion du CAF Loup | M. Dessus
CDNPS (nature et paysage et des sites) | J.P. Frère
S/Commission dptale pour la sécurité contre les risques incendies de forêt | C. Vincenti
AG lieutenant de louveterie à Castagniers | J.P. Frère
- 20 Conseil d'Administration APCA | M. Dessus
Comité sécheresse | J.P. Frère
- 21 ASTREDHOR Assemblée générale | M. Dessus, J. Coche
- 24 Comité de sélection de Goût de Nice | C. Bagnato
Journée technique oléicole à Carros | J.P. Frère
- 25 Session de la CA 06
Comité départemental Loup | J. Courron
- 26 APCA Journée Nationale de la Formation | C. Bagnato
- 28 Provence Forêt Coopérative : Conseil d'administration | C. Vincenti

Coopérative Agricole de Nice : Assemblée générale | M. Dessus

Juillet

- 1 PLUm | M. Dessus, J.P. Frère
- 2 CDPNAF | M. Dessus
- 4 Hélicoptage | M. Dessus, J.P. Frère, A Mège
APCA : Conseil d'Administration | M. Dessus
SION : Assemblées générales extraordinaire et ordinaire | J.P. Frère
- 5 Ma Région Sud : réunion pour le SIA 2020 | C. Bagnato
CRA PACA : réunion élevage | S. Pélissero
- 8 MRE : Conseil d'administration | S. Pélissero
SMIAGE : Réunion de la CLEF du Var | J. Sergi
CRA PACA : COREDEF R&D Formation | J. Coche
CA 06 : réunion Groupe de Travail Bio | C. Dalmasso
- 11 Comité photovoltaïque de Levens à la DDTM | J.P. Frère
CRA PACA : Bureau | M. Dessus
- 15 Réunion de travail CTE | D. Courron, M. Dessus, C. Krzmic, J.P. Frère, C. Vincenti
- 16 CA 06 : Bureau
- 17 CTE : Réunion de travail CTE | M. Dessus, JP Frère, D. Courron, C. Krzmic, C. Vincenti
- 18 CA 06 : visite du Min Lyon Corbas | M. Dessus, JP Frère, C. Bagnato
- 24 FDC 06 : Réunion du Groupe de Travail « Forêt » | C. Vincenti



Si vous êtes agriculteur sur le territoire du Mercantour, vous recevrez probablement la visite de Louise cet été. Elle travaille sur la thématique de la ressource hydrique du projet PITER Alpimed.

Au cours de l'été, elle réalisera une centaine d'enquêtes pour recenser les équipements existants et vos besoins. Nous vous remercions de l'accueil que vous lui réserverez.

Rendez-vous sur notre site internet

<https://chambre-agriculture06.fr>

pour suivre l'actualité du projet et nous faire part de vos idées grâce à notre formulaire interactif.

En bref

La Chambre d'Agriculture et les organismes agricoles ont signé une **CHARTRE D'ACCORD SUR LE BON DÉROULEMENT DES CONTRÔLES PAC** sur les exploitations, avec les services de l'Etat, lors de la session de la Chambre d'Agriculture du 25 juin 2019.

L'objectif de la charte est de rappeler les obligations des contrôleurs d'une part et des agriculteurs d'autre part.

Mots d'ordre : politesse & courtoisie !

Anticipez cette visite en préparant vos documents !



CONSULTEZ GRATUITEMENT LA MÉTÉO LOCALE
HAUTE PRÉCISION SUR **pleinchamp.com**
OU EN TÉLÉCHARGEANT L'APPLI.

